

étonnement, presque scandale. Désigner la première communion par le mot de supplice cela paraissait à première vue fort étrange. Il faut toutefois se rappeler que le mot supplication et supplice qui ont en français deux significations bien différentes, viennent cependant tous les deux de *supplex*, action de plier le genoux, soit pour prier Dieu, soit pour recevoir un châtiment. L'étymologie est donc commune, et les auteurs de la bonne latinité ne se font point faute d'employer le mot *supplicium* dans le sens de cérémonie. Tite Live nous montre les matrones romaines courant tous les temples de la ville de Rome et fatiguant les Dieux par leurs prières et leurs supplications: *Vagae, suppliciis votisque fatigare Deos*. Salluste nous parle des sénateurs romains magnifiques dans leurs offrandes aux Dieux : *In suppliciis deorum magnifici*, mais économes dans leurs maisons. Et il ne serait certes point difficile d'allonger la liste par des citations qui montreraient l'emploi de ce mot dans cette signification déterminée. Reprendre cette signification, c'était donc faire de l'archéologie linguistique.

—Il y a une question grave pour le Saint-Siège et les fidèles en Allemagne. C'est la question des syndicats. On peut les concevoir de trois sortes, les syndicats neutres, les syndicats interconfessionnels et les syndicats confessionnels.

— Les associations neutres sont condamnées par le Saint-Siège qui ne fait en cela que suivre les principes de la foi. Dieu est le maître absolu de l'homme. Les manifestations de son activité, soit strictement personnelles, soit sociales, ne peuvent jamais faire abstraction du souverain domaine de Dieu. De là vient que Léon XIII, dans l'encyclique de 1901, *Graves de communi re*, disait : " Nous n'avons jamais engagé les catholiques à entrer dans des associations destinées à améliorer le